

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 21/10/15

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151016-lmc189098-DE-1-1

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 octobre 2015

POLITIQUE C04 POURSUIVRE NOTRE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF AIDE PONCTUELLE D'INVESTISSEMENT À LA COMMUNE DE LA CELLE SAINT CLOUD

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M ALEXANDRE JOLY ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente (article 33) ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 17 avril 2015 relative à l'adoption du budget départemental 2015 ;

Vu la demande présentée,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'attribution d'une subvention d'investissement de 10 000 € à la commune de La Celle Saint Cloud pour la rénovation d'un plateau multisports jouxtant le collège Victor Hugo.

PRECISE que la commune devra produire les justificatifs des dépenses engagées auprès du Département, Service des Sports, sous peine d'annulation de la subvention et de remboursement de la somme versée,

DIT que la subvention, d'un montant de 10 000 €, sera imputée sur le chapitre 204 article 204142 du budget départemental.